



**CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE**

**Bruxelles, le 3 décembre 2009 (04.12)
(OR. en)**

**16917/09
ADD 1**

LIMITE

**CO EUR-PREP 1
POLGEN 228**

ADDENDUM À LA NOTE

du: secrétariat général du Conseil
au: Coreper/Conseil

Objet: *Conseil européen (10 et 11 décembre 2009)*
 - *Projet de conclusions*

Les délégations trouveront ci-joint un addendum au projet de conclusions du Conseil européen.

o
o o

II. Situation économique, financière et dans le domaine de l'emploi

1. La crise économique et financière a mis l'économie mondiale à rude épreuve, et elle a provoqué le pire ralentissement économique depuis les années 1930. Afin d'y faire face, l'UE et ses États membres ont appliqué un large éventail de mesures extraordinaires, y compris le plan européen pour la relance économique de décembre 2008. Les mesures de soutien ont joué un rôle capital pour rétablir la confiance dans les marchés financiers, garantir leur bon fonctionnement et atténuer l'impact de la crise sur la croissance et l'emploi.
2. La situation économique s'est stabilisée et la confiance s'améliore. Les prévisions tablent sur une faible reprise en 2010, suivie d'un retour à une croissance plus soutenue en 2011. Toutefois, des incertitudes demeurent et la situation est encore fragile. C'est pourquoi les politiques engagées pour soutenir l'économie devraient être maintenues et ne devraient cesser que lorsque la reprise sera pleinement assurée. Pour répondre aux attentes et renforcer la confiance, le Conseil européen confirme à nouveau qu'il importe de définir des stratégies crédibles et coordonnées de sortie des politiques généralisées d'incitations et de les expliquer.

Stratégies de sortie

3. Le Conseil européen souligne que la stratégie de sortie dans le domaine budgétaire sera mise en œuvre dans le contexte du Pacte de stabilité et de croissance, qui demeure la pierre angulaire du cadre budgétaire de l'UE. Les recommandations aux pays faisant l'objet d'une procédure concernant les déficits excessifs, adoptées par le Conseil le 2 décembre dernier, constituent un moyen important de revenir à des finances publiques saines. Dans ce contexte, le Conseil européen réitère ses conclusions du 21 octobre sur la stratégie de sortie dans le domaine budgétaire et rappelle que cette stratégie prévoira un effort d'assainissement annuel bien supérieur à 0,5% du PIB à titre de référence, conjugué à des réformes structurelles destinées à soutenir la viabilité à long terme des finances publiques. L'assainissement budgétaire devrait être entamé au plus tard en 2011 et plus tôt dans certains États membres où la situation économique le permet, pour autant que les prévisions de la Commission continuent d'indiquer que la reprise se confirme et s'auto-alimente.

4. Des stratégies de sortie plus générales s'imposent, si l'on tient compte également de la nécessité de mettre fin aux programmes d'aide dans le domaine financier. Les principes pour un retrait de l'aide au secteur financier, énoncés par le Conseil le 2 décembre 2009, doivent guider la suite des travaux. Il est primordial d'élaborer une approche coordonnée, qui tienne compte de la stabilité financière, et instaure des incitations progressives pour les institutions financières afin qu'elles cessent de dépendre de l'aide publique.
5. Le Conseil européen a souligné qu'à fin d'éviter des effets néfastes d'entraînement, la suppression progressive des mesures d'aide publique devrait faire l'objet d'une coordination correcte entre les États membres, que le calendrier de sortie devrait être fonction de toute une série de facteurs et que la suppression progressive de l'aide devrait commencer par les garanties publiques.
6. Le Conseil européen encourage le Conseil à poursuivre ses travaux sur des stratégies de sortie et à faire rapport d'ici juin 2010, tant dans le domaine budgétaire que dans le secteur financier.

Surveillance financière

7. La crise financière a clairement montré les faiblesses du cadre réglementaire et des dispositions en vigueur en matière de surveillance pour les institutions financières. Le Conseil européen se félicite de l'action rapide et déterminée du Conseil, qui a approuvé une structure fondamentalement nouvelle de surveillance financière en Europe. Cette nouvelle structure est créée pour prévenir les futures bulles et crises dans l'économie et rétablir la confiance des consommateurs et des investisseurs dans les marchés.
8. Le Conseil européen se félicite de l'accord sur un ensemble complet de mesures pour un nouveau cadre de surveillance dans l'Union européenne. Un nouveau comité européen du risque systémique fournira à l'Union européenne un système pour surveiller les risques macroéconomiques et émettre des alertes et formuler des recommandations en cas de risques. Les trois nouvelles autorités de surveillance pour les banques, les assurances et les marchés financiers élaboreront des normes techniques communes, joueront un rôle important de coordination dans les collèges d'autorités de surveillance et veilleront à l'application cohérente du droit de l'Union européenne. Le Conseil européen compte sur une adoption rapide par le Parlement européen de façon que le nouveau système puisse être opérationnel dans le courant de 2010.

9. L'adoption par le Conseil d'une orientation générale concernant les modifications de la directive sur l'adéquation des fonds propres constitue une autre mesure destinée à renforcer la réglementation financière à la lumière de la crise financière. La directive accroît les exigences de fonds propres pour certaines activités bancaires et introduit des règles claires et contraignantes sur la rémunération, qui sont cohérentes avec celles adoptées par les dirigeants du G20. Les politiques de rémunération dans le secteur financier doivent promouvoir une gestion saine et efficace des risques et devraient contribuer à prévenir de futures crises économiques. Le Conseil européen compte à présent que le Parlement européen procède rapidement à l'adoption définitive des amendements. Le Conseil européen invite le secteur financier à mettre en œuvre immédiatement de saines pratiques en matière de rémunération et salue l'intention de la Commission de suivre de près la mise en œuvre des principes d'une rémunération saine.
-